CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire
de la circulation et du stationnement
DÉPLACEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE
BOULEVARD JEAN JAURÈS ET LÉONCE BAJART – 10 ET 17 JUILLET 2026

Arrêté n°262 – Juin 2026 – ST

RP/ TP

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.411-8, R.417-10, L.325-1 et R.325-12 ;

Vu l'article R.610-5 du Code pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le Livre I, quatrième partie relative à la signalisation de prescription ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation en raison du déplacement du marché hebdomadaire rue Léonce Bajart et boulevard Jean Jaurès.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - En raison de **l'organisation de la fête des Tullistes**, place du Général de Gaulle et place des Mantilles, le marché hebdomadaire sera déplacé **rue Léonce Bajart et boulevard Jean Jaurès les vendredis 10 et 17 juillet 2026.**

La circulation et le stationnement seront interdits de 06h00 à 14h00.

ARTICLE 2 – La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux.
ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Madame la Commandante de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur Poulain Bernard, de la commission municipale des fêtes

VILLE DE CAUDRY (Nord)

Fait à Caudry, le 09 juin 2026
Pour le Maire et par Délégation
L'Adjoint
Marc DEVIENNE

VILLE DE CAUDRY
Place du Général De Gaulle - BP 10199 - 59544 CAUDRY CEDEX
☎ 03.27.75.70.00 - Fax: 03.27.75.70.01
http://www.caudry.fr